

RT & Le standard CNIG des PLU

Réunion du 04/06/2020

Contact: sig@rt78.fr



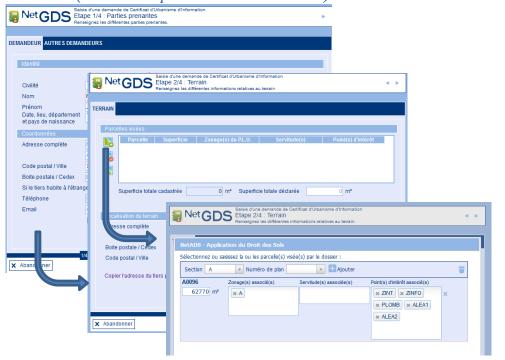
Présentation du service SIG et de son action

Le Service SIG

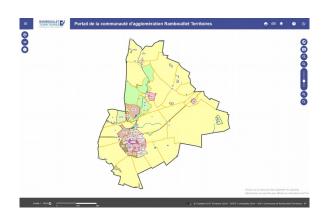
Créé en 2014, le service SIG accompagne les services de RT et les 36 communes, que compte RT depuis le 1^{er} janvier 2017, collecte les informations cartographiées et développe des outils qui facilitent l'analyse, le suivi et l'exploitation de ces données.

La solution WebSIG dédiée à l'urbanisme mise en place par le service SIG

NetADS, outil d'instruction des droits des sols (accessible par les services dédiés)



WebSIG dédié à l'urbanisme (accessible à tous)



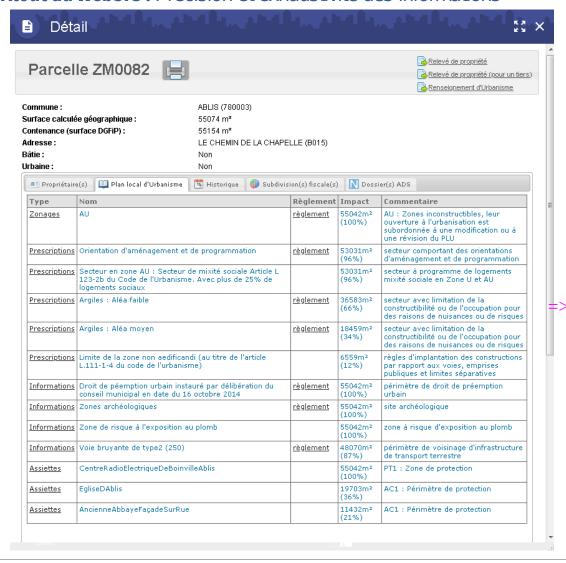
WebSIG aussi accessible à tous depuis le site www.rt78.fr ou depuis https://geocarte.rt78.fr/Urbanisme/

Remontée automatique des informations cartographiques du WebSIG vers l'outil NetADS



GPU, standard CNIG & Communes de RT

Atout du WebSIG : Précision et exhaustivité des informations



Permet aux
instructeurs de
vérifier la véracité
des informations
affichées et de se
concentrer sur
l'instruction des
dossiers
=> Traitement plus
rapide de chaque



GPU, standard CNIG & Communes de RT

> Application du standard CNIG difficile au sein des communes de RT du fait

- De la technicité du standard
- Du manque d'accompagnement auprès des communes pour son application : méconnaissance du sujet, non compréhension de son enjeu
- De la non application du standard CNIG par les bureaux d'études qui travaillent pour les communes. Il travaillent sous Autocad; par conséquent, pas au format SIG.
- De l'existence des deux normalisations CNIG et COVADIS jusqu'en 2014. L'officialisation du standard CNIG des PLU à partir du 2 octobre 2014

Prise de conscience de son intérêt tardive et encore difficile

Cette prise de conscience se fait grâce au service SIG qui assure un accompagnement et une sensibilisation importante auprès des communes à la loi NOTRe de 2015, à la création du Géoportail de l'urbanisme en 2016 puis à son obligation de publier sur le GPU selon le standard CNIG pour le 1^{er} janvier 2020



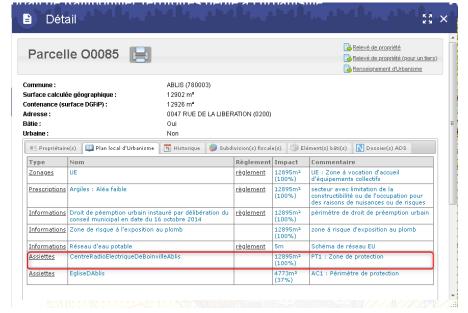
Inadéquation du standard CNIG par rapport aux solutions SIG pour toutes les SUP

Le nom littéral de la servitude est présent dans la table xx_SERVITUDE.dbf or c'est l'assiette
qui est utilisée pour croiser cette information avec la parcelle.

Ainsi le nom « Centre radioélectrique de Boinville-Ablis » devient «
PT1_CentreRadioElectriqueDeBoinvilleAblis Gen1 zpro ».

A noter que les noms ont été écrits avec les majuscules et les accents afin d'en faciliter la

lecture dans l'application.



Inadéquation du standard CNIG par rapport aux solutions SIG pour la SUP AC1
Le standard ne prévoit pas de distinction entre les monuments inscrits et classés (cas de Longvilliers).



> Symbole proposé non trouvé dans les librairies par défaut de QGIS

Libellé de l'information ou prescription	CNIG	QGIS
Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine (08-00)	1	Y
Secteur avec disposition de reconstruction / démolition (03-00)	¥	SHI
Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver (35-00)	ur ur	III III
Autorisation sous conditions de destination (51-00)	\ ☑ ☑)	
Zone d'assainissement collectif (19-01)	,	
Zone à risque d'exposition au plomb (17-00)		
Règle d'implantation des constructions (15-00)	Pb	
	V V	· · ·



> Symbole non adapté à la lecture d'une carte

Libellé de l'information ou prescription	CNIG	QGIS
Zone de préemption dans un espace naturel sensible- ENS (03-00) Même proposition QGIS pour le DPU (04) et DP commerce		Philip 1
Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (14-00)		nee.



Définition du code CNIG Difficile ou non défini dans la proposition de représentation

Libellé de l'information ou prescription	CNIG	QGIS
La voie antique (14-00)	Non défini	}_ ^-
Les cônes de vue (07-02?)	* <	*
DP pour les ravalements de façades, pour l'édification de clôture, (info 11-00, ou prescription 99-00, ou encore prescription 97-00)	<u></u>	?



Nécessité de distinguer les prescriptions / informations d'un PLU car application juridique différente : utilisation de l'attribut libellé en plus du code et du sous-code

Libellé de l'information ou prescription	CNIG	QGIS
Limitations de la constructibilité pour des raisons de risques : distinguer la présence de cavités souterraines et les risques technologiques liés au transport de matière dangereuse (02-00)	<i>Tellelle.</i>	::::
Limitations de la constructibilité pour des raisons de risques - Zone inondable (02-00	Tillilli.	
Périmètre de 50 m de protection des lisières des massifs forestiers : distinguer hors site urbain constitué (02-01) et en site urbain constitué	75/16/16	772 773
Règle d'implantation des constructions - zone non aedificandi (15-01)	V V	
Secteur de mixité sociale (code 17-00) : distinguer le 25 % du 50 % ?		?
Zone humide de classe 1 à 5 (31-05)		
Distinguer les zones humides (31/05) des réserves biologiques (31-06) des sites Natura 2000 ZPS des sites natura 2000 ZSC,	7/////	
Distinguer les nuisances liées au bruit : 30 m, 100 m, (14-00)	:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	·////
Les risques liés aux argiles : distinguer les aléas quasi nul au fort (38- 00)		



Des remarques?



